



Préavis N° 18 – 2012

Budget année 2013

Rapport de la commission des finances

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances a procédé à l'examen du budget de l'année 2013 lors de sa séance du 26 novembre dernier. Je tiens à remercier les membres de la commission pour leur engagement et le travail accompli ainsi que Messieurs Gil Reichen, Syndic et Claude-Alain Chuard et leurs collaborateurs du service des finances pour l'excellent travail effectué et pour la qualité des documents présentés et des explications fournies lors de l'examen de ce préavis.

Préambule

Le budget 2013 est caractérisé par la diminution du coefficient d'impôt votée par le Conseil communal suite à l'introduction de la taxe sur le traitement et l'élimination des déchets. Cette diminution survient après des bascules d'impôts successives au 1^{er} janvier 2012 et 2011, consécutives à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'organisation policière, respectivement à l'introduction du nouveau système de péréquation intercommunal. C'est ainsi que le taux d'imposition de 69 en 2010 a passé à 63 en 2011 puis à 65 en 2012. Il a été arrêté à 63 pour l'exercice 2013. Les variations du taux d'imposition ont des conséquences non négligeables sur les recettes fiscales de la commune qu'il convient de neutraliser pour une analyse performante.

De plus, le regroupement de l'ensemble des charges et des revenus sous une seule entité pour le Théâtre de l'Octogone (approche saluée par la commission), la création d'un service de la communication, l'introduction de la taxe sur le traitement des déchets ainsi que certaines reclassifications comptables sont autant d'éléments perturbateurs qui rendent l'analyse et les comparaisons parfois difficiles.

Résultats 2012

La commission a pris note du résultat 2012 estimé qui devrait se situer aux environs de CHF 3.0 mios, soit en progression d'un peu plus de CHF 2.5 mios par rapport au budget.

Cette amélioration provient essentiellement du décompte final 2011 de la péréquation, inférieur de CHF 2.0 mios aux acomptes facturés, ainsi qu'à une augmentation des revenus non fiscaux.

Les charges d'intérêts sont en nette baisse, du fait de la réduction importante de la dette communale pendant l'exercice 2012. De CHF 93.0 mios au 1^{er} janvier 2012, elle se situait en effet à CHF 73.0 mios à fin novembre dernier. La Municipalité envisage toutefois d'augmenter d'ici la fin de l'année un emprunt arrivant à échéance afin d'anticiper les investissements conséquents prévus pour 2013 et surtout de profiter des taux d'intérêt actuels particulièrement bas.

Etant donné les nombreux investissements annoncés pour ces prochaines années et l'érosion de la marge d'autofinancement, une augmentation de l'endettement 2013 est également très probable. Le budget prévoit d'ailleurs un endettement de CHF 95.0 mios à fin 2013. La commission a entendu avec satisfaction M. Le Syndic insister sur la nécessité d'adapter les investissements à la situation financière de la commune.

Budget 2013 - généralités

La commission a dans un premier temps analysé le budget 2013 dans son ensemble. Elle a pris acte du caractère technique du léger déficit prévu au budget et entendu la Municipalité affirmer s'attendre à un exercice 2013 positif.

Outre les effets de la diminution du coefficient d'impôt, de quelques reclassifications comptables ainsi que de l'introduction de la taxe sur les déchets, le budget 2013 se caractérise par une forte augmentation des charges maîtrisables, une stagnation des revenus fiscaux et en conséquence une érosion de la marge d'autofinancement.

Evaluation des charges

Charges maîtrisables

Les charges maîtrisables augmentent de 1.6% par rapport au budget 2012 et de plus de 13.6% par rapport à l'année 2011 neutralisée de l'effet de la réforme policière (+ CHF 6.6 mios).

Après la création de 7.5 nouveaux postes (ETP) au sein de l'administration communale en 2011 puis de 1.35 poste supplémentaire (ETP) en 2012, c'est une nouvelle augmentation considérable de 10 postes (ETP) qui est prévue pour l'année 2013, soit :

- 4.4 postes liés aux grands projets d'investissement à venir
- 1.8 poste pour des prestations communales nouvelles dont celle liée à la politique du logement
- 2.0 postes pour étendre les prestations fournies aux communes de Belmont et Paudex en contrepartie d'une refacturation (service des eaux / service électrique)
- 1.0 poste transféré de la STEP intercommunale à la commune
- 0.8 poste résultant d'ajustement de taux d'activité.

Le coût additionnel de ces nouveaux postes s'élève à CHF 1.0 mio après refacturation aux communes avoisinantes. Il est à noter que les charges salariales prévues au budget contiennent une indexation généralisée de 0,5% de la masse salariale qui ne sera selon toute vraisemblance pas octroyée du fait de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. De plus, c'est le coût annuel des nouveaux postes qui a été porté au budget alors que la procédure d'engagement n'a pas encore débuté. Il est donc d'ores et déjà certain que tous les postes ne seront pas pourvus au 1^{er} janvier. Il en découle par conséquent une certaine surévaluation des charges salariales.

Outre les charges de personnel, les charges relatives aux biens, services et marchandises sont stables par rapport au budget 2012 et progressent de plus de CHF 2.6 mios (+13.9%) par rapport à 2011. Cette évolution est en grande partie le résultat de frais d'entretien importants et surtout de frais d'honoraires et d'expertise (+CHF 1.3 mios). Ceux-ci résultent du regroupement de l'ensemble des frais relatifs à l'exploitation du Théâtre de l'Octogone. Les achats de spectacles et les frais de publicité (CHF 610'000) étaient en effet enregistrés auparavant dans une comptabilité séparée et compensés par une subvention communale de CHF 460'000. Il est intéressant de constater que le coût total de l'exploitation de l'Octogone s'élève à CHF 1,06 mio.

La commission des finances a pris note d'une erreur décelée dans le calcul des salaires des collaborateurs du Théâtre de l'Octogone et propose l'amendement suivant pour réparer cette erreur. La Municipalité soutient bien évidemment cet amendement.

Comptes	Libellé	Budget 2013	Amendements	Budget 2013 après amendement
154.3011	Traitements	497'000.00	38'000.00	535'000.00
154.3030	Cotisations AVS-AC	32'500.00	2'500.00	35'000.00
154.3040	Cotisations caisse pension	67'000.00	6'000.00	73'000.00
	TOTAUX	596'500.00	46'500.00	643'000.00

Les aides et subventions sont en diminution par rapport au budget 2012 du fait de l'intégration complète du Théâtre de l'Octogone dans la comptabilité communale. Elles sont par contre en augmentation par rapport aux comptes 2011 (sans les charges de police) de par la hausse du coût du réseau d'accueil de l'enfance, l'introduction d'une subvention relative au transport des jeunes en formation et la mise en place de mesures sociales ciblées notamment liées à l'introduction de la taxe sur l'élimination et le traitement des déchets.

Charges non maîtrisables

Les intérêts sont réduits du fait de la diminution de la dette et surtout de la reconduction de nouveaux emprunts à des taux inférieurs à ceux en vigueur jusqu'à maintenant. Il convient de noter que l'évaluation de la charge d'intérêts faite pour l'établissement du budget est plus que prudente puisqu'elle prend en considération un taux moyen de 2 % pour les nouveaux emprunts, certainement trop élevé en regard des taux du marché actuels.

Par contre, les charges péréquatives augmentent de 4.3% par rapport au Budget 2012. Cette progression est liée à l'accroissement de la facture sociale et au mécanisme de correction de la bascule d'impôt de 2011 décidé par le canton. En effet, les charges globales 2011 découlant du nouveau système péréquatif ont été supérieures à celles prévues. En compensation et à l'instar de l'ensemble des communes vaudoises, Pully se verra donc facturer un rattrapage de CHF 404'108 réparti sur les années 2013 et 2014.

Par rapport à 2011, les charges péréquatives explosent de près de 26% ou CHF 14.0 mio. Cette évolution est principalement attribuable à la facture sociale ainsi qu'à l'Association intercommunale de Police, financée désormais par notre commune par le biais d'une participation. L'adhésion de Pully à cette association a pour conséquence une augmentation du coût de la police résultant des nouvelles missions confiées aux polices intercommunales et de la correction décrite ci-dessus. Lors de l'introduction de la réforme policière, il était apparu à la commission que son effet positif sur les années à venir devait être appréhendé avec précaution. L'accroissement de plus de 0.686 mio par rapport au budget 2012 semble confirmer ce sentiment et provient essentiellement des charges en personnel en augmentation tant pour des postes d'aspirants que pour des postes administratifs.

L'explosion des charges relatives à la facture sociale est des plus inquiétantes. En effet, notre participation à cette facture sociale telle que prévue au budget 2013 est supérieure de CHF 0.7 mio au décompte final de l'année 2010 alors que la bascule d'impôts 2011 de 6 points en faveur du canton était sensée alléger la charge correspondante des communes.

Evaluation des produits

La détermination des revenus fiscaux est particulièrement délicate en période d'instabilité économique. La Municipalité s'est basée sur les revenus de l'année 2011 et a retenu, pour chaque type d'impôts, un certain nombre d'hypothèses quant à la progression des acomptes, à la variation des décomptes des années antérieures et au taux moyen leur étant appliqué.

Après une analyse approfondie, la commission partage toutefois l'opinion de la Municipalité qui considère que dans leur ensemble, les revenus fiscaux prévus sont prudents mais réalistes.

Plan des investissements

La commission s'est également penchée sur le plan des investissements 2012-2016 soumis au conseil pour information. Elle a pris note que la Municipalité considère ce plan comme une sorte d'inventaire des investissements à entreprendre dans le futur, et que son contenu est indicatif. Il n'y a pas de jugement politique porté sur les investissements envisagés. En finalité, ce sont les moyens à disposition qui dicteront le rythme de ce qui sera exécuté. Il est rappelé d'ailleurs que la Municipalité est habilitée à présenter un préavis sans qu'il ait fait l'objet d'une mention dans le plan des investissements et vice versa. La commission des finances n'a pas à faire de recommandation au Conseil sur ce plan des investissements qui n'est pas soumis au vote.

Conclusion :

C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de suivre les conclusions telles qu'énoncées dans le préavis 18-2012 et modifiées par la commission des finances suite à la correction de l'erreur de calcul portant sur les salaires du personnel du Théâtre de l'Octogone, soit

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2013 dont le résumé est le suivant :

Total des charges	CHF	140'487'175.00
Total des produits	CHF	<u>140'320'100.00</u>
Excédent de charges	CHF	167'075.00

Après

Amortissements	CHF	3'454'700.00
Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	CHF	738'300.00
Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF	-1'790'170.00

2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR) CHF 1'000'000.00
3. d'approuver le budget 2013 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)

Pour la commission des finances

Nathalie Jaquero,od,